

Avis CSRPN N° 2020-18

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

Projet de translocation et d'élevage de Tuit-tuit *Lalage newtoni*

REUNION PLENIERE DU 17 NOVEMBRE 2020

Pétitionnaire : SEOR

Contexte et objet de la demande :

Dans le cadre de son projet LIFE BIODIVOM, en partenariat avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), la Société d'Études Ornithologiques de La Réunion (SEOR) mène un programme de conservation en faveur de l'Échenilleur de La Réunion (Tuit-tuit en créole) *Lalage newtoni*, anciennement *Coracina newtoni*.

L'Échenilleur de La Réunion est un oiseau endémique de La Réunion, classé « En danger critique d'extinction » par l'UICN. Les actions de conservation de cet oiseau et de son habitat sont donc considérées comme prioritaires par la stratégie réunionnaise pour la biodiversité.

Le projet LIFE BIODIVOM 2019-2023 intitulé « Protection de la biodiversité menacée des outremer français » prévoit de nombreuses actions sur plusieurs espèces menacées et plusieurs territoires ultramarins français (Guyane, La Martinique, Saint Martin, Mayotte, La Réunion). Pour le territoire de La Réunion, le projet LIFE BIODIVOM prévoit notamment dans l'action A2 et C2 l'élaboration d'un plan opérationnel de translocation puis sa mise en œuvre, afin de « créer un second noyau viable de population de l'Échenilleur de La Réunion ».

La SEOR a déposé une demande de dérogation espèce protégée relative à la capture, au transport, à l'élevage en captivité et au relâcher en milieu naturel de spécimens d'Échenilleur de la Réunion *Lalage newtoni*.

Remarques préalables :

L'objectif de la demande de la SEOR est double :

- Le renforcement de la population de Tuit-tuit en orientant l'installation de jeunes sur des sites où le suivi et la sécurisation des nids sont facilités.
- La réalisation d'une phase de test d'élevage de Tuit-tuit en vue d'une future action de réintroduction.

Le dossier associé à cette demande est riche d'informations, bien organisé et agréable à lire (environ 200 pages avec les annexes). Trois études sont présentées en annexe du document principal :

- une analyse de sélection et de modélisation de l'habitat du Tuit Tuit
- une analyse de la génétique de la population de Tuit Tuit
- une analyse démographique de la population de Tuit Tuit

Cette demande s'est appuyée sur le guide des bonnes pratiques des réintroductions et translocations fourni par l'IUCN, ainsi que sur l'expertise de plusieurs partenaires nationaux et internationaux.

Avis sur le plan de renforcement de population :

Le plan de ce projet de renforcement est très détaillé et la plupart des options choisies sont justifiées. Il demeure néanmoins certains points à préciser.

La capture concernerait quatre poussins au nid de Tuit-tuit par an pendant trois ans (deux nichées de deux poussins), soit un total de 12 individus. Le choix de l'âge et du nombre d'individus à capturer ainsi que la date et les conditions de capture sont justifiés et paraissent cohérents. Le choix d'un renforcement sur trois années successives n'est pas argumenté, la conduite qui serait tenue en cas d'échec une année n'est pas précisée.

Le transport consisterait en l'acheminement à pied des poussins dans leur nid dans une boîte dédiée au transport. La durée du trajet n'excéderait pas une heure et un contrôle de l'état de santé des poussins serait réalisé régulièrement. Il n'est pas précisé si l'enlèvement du nid avec les poussins diminuerait les chances de réalisation d'une ponte de remplacement.

L'élevage durerait deux à trois mois dans un centre d'élevage temporaire qui offrirait aux juvéniles soins et nourriture dans un environnement sans prédateur afin de faciliter l'acquisition de leur capacité de vol et d'alimentation. La SEOR prévoit la mise en place d'un site d'élevage provisoire in-situ d'environ 90m², ainsi que d'un espace d'hébergement du personnel distant d'une vingtaine de mètres. La localisation du site d'élevage n'est pas clairement donnée, il est indispensable d'avoir plus de précisions à ce sujet (proximité de congénères « sauvages », proximité du site de relâcher, zone d'habitat favorable, prise en compte des problèmes de braconnage, etc.). Une zone d'ombre demeure sur le nourrissage des poussins. Les types de proies utilisés pour l'alimentation des poussins et la fréquence de nourrissage devraient se baser sur des observations faites sur cette espèce, mais il n'est rien précisé dans le document. Une étude sur le régime alimentaire des Tuit-tuit serait peut-être nécessaire. L'idée d'un élevage de phasmes exotiques au sein du parc national paraît étonnante, tout comme la capture ou l'élevage de proies constituées d'espèces protégées. Ce passage est assez vague, il nécessite plus de détails et devrait également faire l'objet d'autorisations.

Le choix du site de relâcher a fait l'objet d'une étude préalable de modélisation de l'habitat du Tuit-tuit afin de déterminer les sites favorables à l'espèce. Six sites potentiels ont ainsi été identifiés, ils ont ensuite été comparés en fonction des avantages et inconvénients qu'ils pourraient offrir. Le site sélectionné est « Bas de Bois de Nèfles / Plaine des Chicots » et plus précisément à proximité du piton Mavouse. La localisation du site est difficile à repérer, car la carte a une emprise trop faible et le système de coordonnées n'est pas le bon. Le secteur « Plaine d'Affouches » a été écarté, principalement en raison de la proximité de zones impropres à la survie de l'espèce. Cette zone devrait pourtant retenir l'attention, car elle permettrait de reconnecter le secteur « Latanier », dont les individus sont différenciés génétiquement et isolés géographiquement, au reste de la population afin de maximiser la diversité génétique et les chances de survie à long-terme de la population de Tuit-tuit.

La prise en compte de la situation sanitaire des individus prélevés et du site où seraient relâchés ces individus est un élément essentiel à prendre en compte dans les opérations de translocation. De manière générale, l'étude de l'état sanitaire de la population de Tuit-tuit est ancienne (2004-2008) et limitée (parasites sanguins). Elle mériterait donc une réactualisation. Les auteurs du document supposent que la menace d'une épizootie est faible car aucune mortalité suspecte n'a été relevée dans la population de Tuit-tuit. Il est important de considérer que certains agents infectieux n'engendrent pas de mortalité mais un état de santé dégradé qui peut amener à

la mort d'un individu en condition de stress (comme lors d'une translocation). Il est proposé ici de réaliser des prélèvements sur les poussins candidats au relâcher au centre d'élevage en collaboration avec deux laboratoires réunionnais. Le plan de prélèvement et de conservation des échantillons mériterait d'être revu avec ces spécialistes afin d'optimiser la détection d'agents infectieux. Le budget alloué à cette action paraît faible.

Dans le budget, plus de 55 000 euros concernent l'acquisition de matériel de suivi télémétrique. Il n'est pourtant pas précisé dans le document qu'une étude des déplacements du Tuit-tuit pourrait être réalisée.

Justification de l'intérêt d'un renforcement de population :

La dynamique de population de Tuit-tuit s'améliore depuis 2003 avec une augmentation des effectifs et de la superficie de son aire de répartition. Cette tendance favorable est rendue possible grâce aux actions de la SEOR, notamment grâce à la dératisation du territoire de l'espèce.

Cette bonne dynamique pose la question de la nécessité d'un renforcement de population. Un des arguments donnés concerne le bénéfice pour la population. Les opérations de renforcement de jeunes trouvent leur intérêt quand le succès reproducteur d'une population est faible, lié par exemple à un taux d'éclosion faible. La modélisation de la dynamique de la population de Tuit-tuit montre un bénéfice très faible des actions de renforcement envisagées (cf. figure 15). Un autre argument avancé en faveur d'un renforcement est l'accessibilité des individus relâchés pour leur suivi et la sécurisation de leur reproduction. Il n'est pas certain que ces individus se fixent à proximité du site de relâchement et d'autres techniques de suivis à distance et de dératisation sont sûrement envisageables.

Le principal argument reste donc la réalisation d'une phase de test d'élevage de Tuit-tuit en vue d'une future action de réintroduction. Avant d'autoriser une telle demande de dérogation, il est donc nécessaire d'avoir une réflexion sur l'intérêt de la translocation de cette espèce. Les principaux arguments apportés sont la saturation des habitats favorables sur le secteur de la Roche Ecrite et le risque associé à l'existence d'une seule population. Le premier argument est discutable : il est en effet envisageable que la présence de cette espèce se densifie dans les zones déjà occupées, mais il est également possible que le Tuit-tuit colonise d'autres territoires de la Roche Ecrite, comme il l'a déjà fait par le passé. Il est enfin possible qu'il recolonise le secteur « Plaine d'Affouches » qui semble complètement disponible.

En revanche, le risque lié à la présence de l'espèce sur un seul site est indéniable et il faudra certainement envisager la translocation d'individus sur un autre site, afin d'éliminer ce risque.

Avant d'envisager de telles manipulations, il convient néanmoins de s'assurer que la population source soit en suffisamment bon état pour subir ces prélèvements. Il est à noter des variations spatiales des tendances de populations, en augmentation dans la plupart des secteurs mais en chute ou en stagnation dans certaines zones comme à « Lataniers » et surtout à « Plaine d'Affouches ». Il paraît essentiel d'en comprendre les causes. Les individus du secteur « Lataniers » sont génétiquement différenciés et géographiquement isolés des autres individus. Dans le contexte que connaît le Tuit-tuit (population à faible effectif et faible diversité génétique), il semble crucial d'éviter l'isolement du secteur « Latanier » qui mènerait à la perte de la diversité génétique associée à ces individus.

Le Tuit-tuit bénéficiait d'un PNA (2013-2017). La rédaction d'un plan de translocation y avait été classée comme prioritaire. Il est à regretter que le bilan de ce PNA ne soit pas disponible. Il est en effet très difficile d'évaluer l'avancée du niveau de connaissance de la biologie de cette espèce à la lecture des documents. Certaines données pourtant essentielles sont distillées tout au long du document principal et dans les annexes. Il est également à regretter que le PNA n'ait pas fait l'objet d'un renouvellement. Outre le cadre que fournit un PNA, il permet de faire un bilan des connaissances disponibles et de réévaluer les besoins et priorités pour l'espèce qui sont certainement différents aujourd'hui de ceux inscrits dans le premier plan.

Avis final du CSRPN:

En l'état, le CSRPN de La Réunion ne peut donner un avis favorable au projet de translocation de Tuit-tuit.

Le CSRPN estime que la création d'un second noyau de population est une nécessité mais le projet est prématuré. Il est donc important concernant cette espèce :

- de mieux comprendre ce qui se passe à la Plaine d'Affouches,
- d'avoir une meilleure connaissance du régime alimentaire,
- de rédiger un bilan du PNA précédent,
- de mieux prendre en compte la problématique du braconnage.

Saint Denis, le 17 décembre 2020

Le Président du CSRPN



Patrick FROUIN